



Achats responsables en restauration collective



FAVORISER L'ACHAT DE PRODUITS LOCAUX VIA L'ALLOTISSEMENT GÉOGRAPHIQUE

GAEC 23 & PAT de la Creuse / Collèges et lycées du département

LE MARCHÉ

Fourniture de viandes fraîches de bovins du département de la Creuse.

DATE D'ATTRIBUTION :

1^{er} octobre 2022 pour 12 mois fermes.

MONTANT :

80 000 €

Procédure adaptée

OBJECTIFS :

- Augmenter la part de viande bovine locale servie dans les cantines,
- Répondre à l'enjeu logistique sur un territoire étendu.



L'ORGANISME ACHETEUR



Projet Alimentaire Territorial (PAT) de la Creuse

Porté par l'Agence d'Attractivité et d'Aménagement de la Creuse

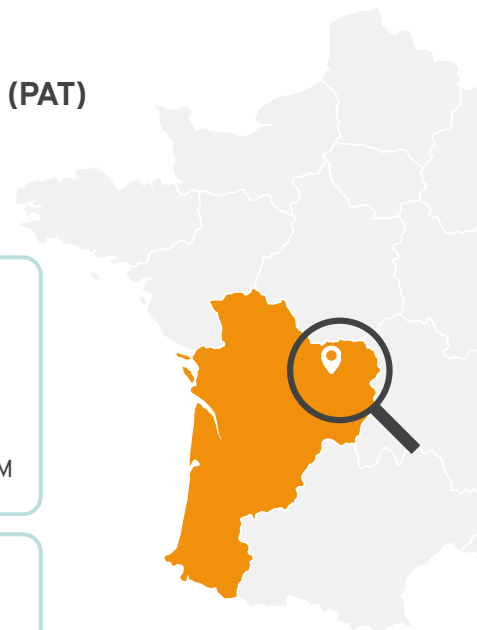


PARTENAIRES PRINCIPAUX du PAT Mangeons Creuse

État, Conseil Départemental de la Creuse, Région Nouvelle-Aquitaine, Chambres consulaires, GAB Creuse, Creuse Tourisme, Cerfrance, PNR Millevaches, CPIE, COMCOM



"ÉTABLISSEMENT BIO ENGAGÉ" depuis 2024 (niveau 2)



GAEC 23

- **Groupe d'achat** réunissant la Ville de Guéret et 19 établissements du département (collèges et lycées),
- **Adhérent à l'ACENA** (Association des coordonnateurs d'EPL de la Nouvelle-Aquitaine),
- **Partie prenante des travaux menés dans le cadre du PAT de la Creuse** : rédaction d'un marché test (viande fraîche et bovine) en vue de renforcer l'approvisionnement local.



LE CONTEXTE

La Creuse est un **territoire rural comptant près de 3 500 exploitations agricoles** dont une vaste zone d'élevage de bovins allaitants. La **vente directe est très pratiquée** (elle concerne environ 300 exploitations).

Malgré une offre abondante et variée en denrées alimentaires locales, à **peine 5% de viande creusoise était servie dans les assiettes** des collègues en 2021 (en quantité).

Face à ce constat, les partenaires du PAT ont souhaité travailler à l'élaboration d'un **marché expérimental pour relocaliser l'approvisionnement** en viande bovine.



LE DÉROULÉ

La préparation du marché s'est déroulée sur environ 1 an (entre 2021 et 2022). Elle a débuté par un **benchmark auprès d'autres collectivités**.

Plusieurs temps d'échanges ont ensuite été organisés avec les partenaires et les producteurs :

- **Rencontres acheteurs/fournisseurs** (sourcing),
- **Sessions de formation à la réponse aux marchés publics dématérialisés** pour les producteurs,
- **Accompagnement des producteurs dans la rédaction** des offres.

Un point de blocage important qu'il a fallu traiter est celui de la **logistique**. En effet, le territoire sur lequel les livraisons devaient s'effectuer étant particulièrement étendu, les producteurs (avec des capacités logistiques limitées) et distributeurs n'étaient pas en mesure de livrer tous les sites. Des prestataires privés du territoire ont ainsi été rencontrés en vue d'assurer ce service de livraison. L'entreprise Promocash est celle qui a su proposer la meilleure offre. Il a également été décidé de **découper le marché selon 4 zones géographiques** pour faciliter les réponses des producteurs locaux et optimiser les livraisons.

LES RÉSULTATS

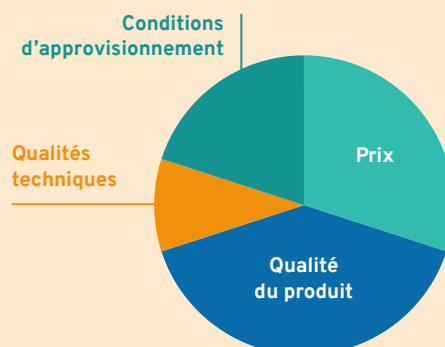
Le marché a été découpé en **21 lots et selon 4 secteurs géographiques** :

- **Lot 1-1** : secteur Guéret – viande bovine conventionnelle
- **Lot 1-2** : secteur Guéret – viande bovine agriculture biologique
- **Lot 1-3** : secteur Guéret – viande bœuf hachée fraîche
- **Lot 1-4** : secteur Guéret – viande bœuf hachée fraîche agriculture biologique
- **Lot 1-5** : secteur Guéret – viande de jeunes bovins
- **Lot 1-6** : secteur Guéret – viande de veau
- **Lot 2-1** : secteur Aubusson – viande bovine conventionnelle
- **Lot 2-2** : secteur Aubusson – viande bovine agriculture biologique
- **Lot 2-3** : secteur Aubusson – viande bœuf hachée fraîche
- **Lot 2-4** : secteur Aubusson – viande bœuf hachée fraîche agriculture biologique
- **Lot 2-5** : secteur Aubusson – viande de jeunes bovins
- **Lot 2-6** : secteur Aubusson – viande de veau
- **Lot 3-1** : secteur Bourgueuf – viande bovine conventionnelle
- **Lot 3-2** : secteur Bourgueuf – viande bovine agriculture biologique
- **Lot 3-3** : secteur Bourgueuf – viande bœuf hachée fraîche
- **Lot 3-4** : secteur Bourgueuf – viande bœuf hachée fraîche agriculture biologique
- **Lot 3-5** : secteur Bourgueuf – viande de jeunes bovins
- **Lot 3-6** : secteur Bourgueuf – viande de veau
- **Lot 4-1** : secteur Crocq – viande bovine conventionnelle
- **Lot 4-3** : secteur Crocq – viande bœuf hachée fraîche
- **Lot 4-6** : secteur Crocq – viande de veau

Les critères d'attribution du marché étaient les suivants :

- **Prix** : 30 pts
- **Qualité du produit** : 40 pts
- **Qualités techniques et modalités d'organisation de l'entreprise** : 10 pts
- **Conditions d'approvisionnement des produits (développement durable)** : 20 pts

> *incluant notamment la distance entre les sites de production, d'abattage, de transformation et le client final, la présentation des sites d'élevage, les informations sur l'alimentation donnée au bétail, le nombre d'intermédiaires entre l'éleveur et l'acheteur final...*





LES RÉSULTATS (SUITE)

Parmi les offres reçues, ce sont majoritairement celles de producteurs locaux qui ont été retenues (qui proposaient pour la plupart d'entre eux des produits labellisés). Le lot « viande hachée » est le seul à avoir été attribué à des distributeurs. **L'objectif de relocalisation des approvisionnements en viande fraîche et bovine a donc été atteint.** Il faut néanmoins noter qu'aucune offre n'a été reçue pour les lots bio (le marché fera l'objet d'une relance).

Le marché représentait 10 tonnes de viande bovine soit 60% de la consommation de viande bovine des collègues. Il a permis de sécuriser les débouchés pour les producteurs, qui disposaient d'une visibilité à 1, 2 voire 3 ans.

Il a été constaté que le groupement d'achat permettait de réduire les prix des produits : une étude réalisée par le Conseil Départemental de la Creuse sur près de 50 produits du marché a montré qu'ils étaient 15 à 20% moins chers que ceux achetés en gré à gré.

Si ce marché a bien fonctionné, le GAEC 23 fait aujourd'hui face à des difficultés de gestion interne qui ne lui a pas permis à ce jour de renouveler le marché. De la même manière, **un projet de marché destiné à l'achat de produits laitiers et ovoproduits est en cours d'étude**, reprenant la même logique d'allotissement géographique en vue de favoriser l'approvisionnement de proximité.

Ces deux marchés sont donc en attente de renouvellement ; pour l'instant, les commandes auprès des titulaires des marchés se poursuivent via le gré à gré, le temps aux membres du GAEC 23 de pouvoir relancer les procédures.

Des produits moins chers qu'en gré à gré



Jusqu'à
-20%
de réduction
de prix



LES APPRENTISSAGES

✓ Pour réussir à relocaliser ses approvisionnements, il est important de **connaître l'offre existante** sur le territoire, de **faire connaître son projet d'achat** mais aussi de pouvoir **accompagner les producteurs dans la réponse aux marchés publics** lorsque ceux-ci y sont peu habitués.

Un **travail de sensibilisation** peut s'avérer indispensable auprès des différentes parties prenantes : les producteurs, mais aussi les partenaires et les équipes administratives des différents établissements scolaires. En effet, l'achat de produits locaux en groupement peut amener à **faire évoluer les pratiques de commande** (anticipation des délais) et parfois **susciter quelques craintes qu'il faut savoir lever** (notamment lorsque les achats se faisaient jusque-là en gré à gré). Il est important de rappeler que l'intégration d'un groupement de commandes n'empêche pas de continuer à passer une partie de ses achats en gré à gré (dans le respect des seuils de procédure).

✓ Dans la rédaction du marché, **relocaliser passe aussi par adapter son allotissement** : par secteur géographique dans le cas de la Creuse du fait de l'étendue du territoire à livrer, mais aussi plus finement par type de produits selon les producteurs identifiés. Par exemple, pour les produits à base de lait de vache, des lots distincts ont été définis :

fromage blanc, fromages lactiques, fromage pâte pressée non cuite, yaourts, lait, etc. Cela demande également de différencier le bio du conventionnel.

✓ **La logistique conditionne la réussite d'un projet de relocalisation des approvisionnements** : le service assuré par l'entreprise Promocash à un coût acceptable est un atout considérable pour le territoire.

✓ Les prochains marchés seront quant à eux passés pour 1 an renouvelable 3 fois, afin de **pérenniser les engagements auprès des producteurs et alléger la gestion administrative** d'un renouvellement de marché.

✓ Étendre la démarche de relocalisation des approvisionnements aux autres types de produits tout en favorisant le bio demandera un **accompagnement plus poussé des équipes de cuisine**. En effet, apprendre à cuisiner des produits frais et adapter les recettes (parfois végétariennes) sera nécessaire pour **maîtriser les coûts et limiter le gaspillage alimentaire**.

Le lancement de la plateforme « Manger Bio Restauration » en 2024 témoigne de la **volonté d'encourager l'approvisionnement en produits durables et locaux en Creuse**, en complémentarité des marchés publics à venir.

CONTACTS

Perrine Puyberthier, chargée de mission PAT : ppuyerthier@creuse.fr | **David Gipoulou**, coordonnateur du groupement de commandes alimentaires EPLE Creuse – GAEC 23-ACENA : david.gipoulou@ac-limoges.fr

